

Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005

La croissance démographique s'étend toujours plus loin des villes

Bernard Morel, Patrick Redor, département de l'Action régionale, Insee

La deuxième enquête annuelle du recensement de population a été menée en janvier et février 2005. Elle confirme les évolutions régionales depuis 1999 que la première enquête de 2004 avait fait ressortir, et notamment la forte croissance démographique dans les régions du Sud et de l'Ouest. Deux communes de moins de 10 000 habitants sur cinq ont été recensées exhaustivement au cours des deux premières enquêtes de 2004 et 2005. Il est ainsi possible de dégager quelques premières tendances spécifiques à ces communes. En particulier, l'écart de croissance démographique s'est fortement réduit entre les communes de l'espace à dominante rurale et celles qui font partie d'une aire urbaine.

Selon les résultats des enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005, la croissance démographique est la plus forte dans les régions du Sud et de l'Ouest (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Corse et Aquitaine), en raison principalement de leur très forte attractivité (*tableau 1*). Seules cinq des régions les plus dynamiques associent excédents migratoire et naturel : Alsace, Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne. Inversement, le solde migratoire est négatif dans les régions du Nord et de l'Est (Nord - Pas-de-Calais, Lorraine, Picardie et Haute-Normandie) : la croissance démographique y est assurée par l'excédent des naissances sur les décès. L'Île-de-France occupe une place centrale dans les échanges entre régions : elle se caractérise par un important déficit migratoire, qui n'empêche pas une forte croissance démographique ; celle-ci est soutenue par un excédent des naissances sur les décès qui, même rapporté à la population, est très supérieur à la

moyenne nationale. Enfin, la décroissance de la population en Champagne-Ardenne est légèrement atténuée par rapport aux résultats de 2004 et les reprises de la croissance des régions du Massif central, Auvergne et Limousin sont confortées (cf. *Insee Première* n° 1000). Dans les départements d'outre-mer, les taux de croissance sont du même ordre que pour les régions métropolitaines les plus dynamiques, sauf pour la Guyane qui se situe très nettement au-dessus, en raison à la fois d'un solde naturel et d'un excédent migratoire très nettement supérieurs.

Les communes de moins de 10 000 habitants : un rôle déterminant dans les interactions entre espaces urbains et ruraux

Un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants en 1999 a été recensé en 2004, et un autre cinquième en 2005. Cela permet d'avoir une idée assez précise de la situation de l'ensemble de ces communes et des évolutions entre 1999 et 2004-2005. Elles abritent la moitié de la population métropolitaine avec la particularité d'être réparties dans tous les types d'espaces urbains et ruraux (selon les données du recensement de population de 1999). Si l'on retient la définition de la ville fondée sur la continuité de l'habitat, 52 % de la population de ces communes est urbaine, 48 % vit dans des communes rurales. Selon une approche plus extensive et plus graduée de l'influence des villes, fondée cette fois sur les déplacements domicile-travail, la part de la population résidant au sein d'une aire urbaine atteint 56 % ; 9 % vit dans l'espace interstitiel défini par l'attraction simultanée de plusieurs aires urbaines. L'espace à dominante rurale, là où s'arrête l'influence des aires urbaines, en regroupe 35 % (*tableau 2, Définitions*). Ces distinctions permettent ici de préciser les mécanismes qui conduisent à de nouveaux équilibres entre villes et campagnes.

INSEE
PREMIERE

Entre 1990 et 1999, la population des communes de moins de 10 000 habitants a augmenté légèrement plus vite que l'ensemble de la population métropolitaine (+ 0,5 % en moyenne par an contre + 0,4 %). Cette croissance se répartissait alors selon un processus propre au mouvement général d'étalement urbain : les

progressions étaient toujours supérieures dans les espaces urbains ou sous influence urbaine, le maximum étant atteint dans la zone d'influence directe des pôles urbains (+ 1 % dans les couronnes périurbaines), tandis que la population des zones les plus éloignées (espace à dominante rurale) restait quasiment stable (+ 0,1 %).

Depuis 1999, une croissance qui s'accélère et s'étend de plus en plus loin des villes

Le rythme de croissance de la population des communes de moins de 10 000 habitants a presque doublé depuis 1999 (+ 0,9 % en moyenne par an entre 1999 et 2004-2005 contre + 0,5 % entre 1990 et 1999). C'est pour les communes de moins de 2 000 habitants, et plus encore les plus petites d'entre elles, que cette accélération de la croissance a été la plus forte depuis 1999 : pour les communes de moins de 500 habitants, le taux de croissance annuel moyen a plus que triplé, passant de 0,3 % entre 1990 et 1999 à 1,0 % depuis 1999.

Depuis 1999, la croissance a été plus forte dans les communes rurales que dans les communes situées dans les unités urbaines (+ 1,1 % par an depuis 1999 contre + 0,7 %) (tableau 2) ; la relation s'est donc inversée par rapport à la période 1990-1999 (+ 0,5 % pour les communes rurales, + 0,6 % pour les communes des unités urbaines).

Avec une appréhension plus extensive de l'espace urbain, l'augmentation la plus forte s'est également déplacée pour se situer toujours dans l'espace à dominante urbaine, mais cette fois dans la zone proche des limites extérieures des

1 Évolution de la population par région de 1999 à 2005

Région	Estimations de population au 1 ^{er} janvier 2004 révisées (en milliers)	Estimations de population au 1 ^{er} janvier 2005 (en milliers)	Variation relative annuelle 1999-2005 (en %)		
			Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées et des sorties ¹
Alsace	1 794	1 805	0,68	0,46	0,22
Aquitaine	3 045	3 072	0,93	0,07	0,86
Auvergne	1 326	1 330	0,26	- 0,07	0,33
Basse-Normandie	1 442	1 445	0,26	0,27	0,00
Bourgogne	1 623	1 626	0,16	0,03	0,13
Bretagne	3 021	3 044	0,78	0,21	0,58
Centre	2 482	2 490	0,34	0,20	0,14
Champagne-Ardenne	1 336	1 334	- 0,11	0,29	- 0,40
Corse	273	275	0,95	0,00	0,95
Franche-Comté	1 139	1 143	0,38	0,37	0,01
Haute-Normandie	1 802	1 806	0,24	0,42	- 0,19
Île-de-France	11 291	11 362	0,62	0,89	- 0,26
Languedoc-Roussillon	2 462	2 497	1,43	0,12	1,32
Limousin	722	724	0,29	- 0,32	0,61
Lorraine	2 331	2 334	0,16	0,27	- 0,11
Midi-Pyrénées	2 701	2 731	1,15	0,11	1,04
Nord - Pas-de-Calais	4 028	4 032	0,15	0,49	- 0,35
Pays de la Loire	3 358	3 385	0,84	0,43	0,41
Picardie	1 875	1 877	0,17	0,44	- 0,27
Poitou-Charentes	1 691	1 701	0,62	0,02	0,59
Provence - Alpes - Côte d'Azur	4 703	4 743	0,87	0,22	0,65
Rhône-Alpes	5 896	5 947	0,89	0,52	0,37
Métropole	60 340	60 702	0,62	0,39	0,23
Guadeloupe	448	453	1,21	1,08	0,13
Guyane	184	191	3,44	2,74	0,71
Martinique	395	398	0,73	0,76	- 0,03
La Réunion	763	775	1,61	1,44	0,17
Métropole et Dom	62 130	62 519	0,64	0,42	0,23

1. Le solde apparent des entrées-sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel. Il représente à la fois la différence entre les entrées et les sorties de la région et l'ajustement (cf. *Insee Première* n° 1000).

Source : Insee, recensement de 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

2 Évolution de la population des communes de moins de 10 000 habitants selon leur type

	Nombre d'habitants en 1999 (en milliers)	Répartition de la population en 1999 (en %)	Évolution ¹ annuelle moyenne de la population entre 1990 et 1999 (en %)	Évolution ¹ annuelle moyenne de la population depuis 1999 (en %)
Ensemble des communes de moins de 10 000 habitants	29 866	100,0	0,5	0,9
Communes rurales	14 320	47,9	0,5	1,1
Unités urbaines	15 546	52,1	0,6	0,7
Espace à dominante urbaine	19 461	65,2	0,8	1,1
<i>Aires urbaines</i>	<i>16 583</i>	<i>55,5</i>	<i>0,8</i>	<i>1,0</i>
<i>dont : pôles urbains</i>	<i>7 659</i>	<i>25,6</i>	<i>0,6</i>	<i>ns</i>
<i>communes des couronnes périurbaines</i>	<i>8 924</i>	<i>29,9</i>	<i>1,0</i>	<i>ns</i>
<i>Communes multipolarisées</i>	<i>2 878</i>	<i>9,6</i>	<i>0,6</i>	<i>1,2</i>
Espace à dominante rurale	10 406	34,8	0,1	0,7

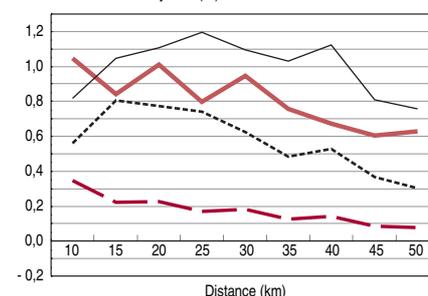
ns : non significatif.

1. L'évolution de la population est calculée en référence au classement des communes en 1999.

Source : Insee, recensements de 1990 et 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

Évolution de la population des communes de moins de 10 000 habitants en fonction de la distance aux centres des aires urbaines

Variation annuelle en moyenne (%)



— Depuis 1999 (espace à dominante rurale)
— Depuis 1999 (ensemble des communes de moins de 10 000 habitants)
- - - - - Entre 1990 et 1999 (ensemble des communes de moins de 10 000 habitants)
- - - - - Entre 1990 et 1999 (espace à dominante rurale)

Lecture : la population des communes de moins de 10 000 habitants éloignées de plus de 15 km et de moins de 20 km du centre d'une aire urbaine a augmenté de + 1,1 % en moyenne annuelle depuis 1999, et d'un peu moins de 0,8 % entre 1990 et 1999. Il s'agit d'une distance « à vol d'oiseau », donc d'une approximation par rapport à une distance mesurée par les déplacements des personnes.

Source : Insee, recensements de 1990 et 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

aires urbaines : + 1,2 % en moyenne par an dans les espaces situés à la confluence de plusieurs aires urbaines (espaces multipolarisés), + 1 % à l'intérieur des aires urbaines, et + 0,7 % dans les communes de l'espace à dominante rurale. Cet ensemble de résultats indique que c'est au sein des communes rurales de l'espace à dominante urbaine que se porte aujourd'hui

la croissance démographique, là où l'on se trouve à la fois dans un cadre de vie rural et dans la zone d'attraction d'un ou plusieurs pôles urbains. Cependant, l'écart de croissance de la population entre l'espace à dominante rurale et les aires urbaines s'est fortement réduit, en passant de 0,7 point sur la période 1990-1999 à 0,3 depuis 1999.

Si l'étalement urbain s'accélère et s'étend depuis 1999, il se double aussi désormais d'une accélération de la croissance démographique dans l'ensemble de l'espace à dominante rurale.

Une autre manière d'appréhender l'étalement urbain est d'étudier la croissance de la population des communes en fonction de la distance entre leur centre et celui des

3 Estimation de population pour des grandes villes au 1^{er} juillet 2004

Commune (n° département)	Population	Commune (n° département)	Population	Commune (n° département)	Population
Aix-en-Provence (13)	140 100	Drancy (93)	64 500	Pantin (93)	52 500
Albi (81)	47 800	Dunkerque (59)	70 700	Paris (75)	2 144 700
Amiens (80)	136 000	Épinal (88)	35 100	Pau (64)	82 100
Angers (49)	152 500	Épinay-sur-Seine (93)	49 200	Perpignan (66)	116 700
Anglet (64)	36 800	Évreux (27)	51 700	Pessac (33)	57 000
Angoulême (16)	40 200	Évry (91)	51 900	Poissy (78)	35 500
Anncy (74)	50 800	Fontenay-sous-Bois (94)	50 800	Poitiers (86)	87 400
Antibes (06)	72 300	Gagny (93)	38 100	Puteaux (92)	42 000
Antony (92)	59 600	Gap (05)	38 200	Quimper (29)	64 500
Argenteuil (95)	100 600	Garges-lès-Gonesse (95)	39 400	Reims (51)	184 400
Arles (13)	52 600	Gennevilliers (92)	42 600	Rennes (35)	210 200
Arras (62)	41 000	Grenoble (38)	157 500	Rezé (44)	37 200
Asnières-sur-Seine (92)	84 600	Hyères (83)	52 500	Roanne (42)	36 400
Aubagne (13)	42 900	Issy-les-Moulineaux (92)	61 800	Rosny-sous-Bois (93)	41 100
Aubervilliers (93)	71 600	Ivry-sur-Seine (94)	56 400	Roubaix (59)	97 200
Aulnay-sous-Bois (93)	80 700	La Courneuve (93)	35 700	Rouen (76)	109 000
Avignon (84)	89 300	La Rochelle (17)	78 000	Rueil-Malmaison (92)	76 500
Bagneux (92)	39 700	La Roche-sur-Yon (85)	50 800	Saint-Brieuc (22)	46 800
Bayonne (64)	44 300	Laval (53)	50 800	Saint-Chamond (42)	35 900
Beauvais (60)	54 100	Le Blanc-Mesnil (93)	51 200	Saint-Denis (93)	95 300
Besançon (25)	114 900	Le Cannet (06)	43 200	Saint-Denis ¹ (974)	133 700
Blois (41)	48 600	Le Havre (76)	184 000	Saint-Étienne (42)	176 800
Bobigny (93)	43 800	Le Mans (72)	145 300	Saint-Germain-en-Laye (78)	41 400
Bondy (93)	54 700	Le Tampon ¹ (974)	66 700	Saint-Herblain (44)	43 600
Bordeaux (33)	229 900	Lens (62)	35 200	Saint-Malo ¹ (35)	50 800
Boulogne-Billancourt (92)	108 800	Levallois-Perret (92)	62 500	Saint-Maur-des-Fossés (94)	75 700
Boulogne-sur-Mer (62)	44 200	Lille (59)	226 800	Saint-Nazaire (44)	67 800
Bourg-en-Bresse (01)	41 300	Livry-Gargan (93)	40 900	Saint-Ouen (93)	43 800
Bourges (18)	69 900	Lorient (56)	58 400	Saint-Paul ¹ (974)	92 500
Brest (29)	145 700	Lyon (69)	465 300	Saint-Pierre ¹ (974)	74 000
Brive-la-Gaillarde (19)	49 600	Maisons-Alfort (94)	54 600	Saint-Priest (69)	40 800
Bron (69)	39 000	Marcq-en-Barœul (59)	38 600	Saint-Quentin (02)	56 900
Caen ¹ (14)	111 200	Marseille (13)	808 700	Salon-de-Provence (13)	40 300
Cagnes-sur-Mer (06)	46 100	Martignes (13)	44 400	Sarcelles (95)	57 900
Calais (62)	74 900	Massy (91)	40 900	Sartroville (78)	53 000
Caluire-et-Cuire (69)	41 200	Meaux (77)	49 800	Savigny-sur-Orge (91)	36 400
Cannes (06)	70 400	Melun (77)	37 500	Strasbourg (67)	272 800
Castres (81)	43 300	Mérignac (33)	62 100	Suresnes (92)	44 200
Cergy (95)	54 500	Metz (57)	124 300	Talence (33)	40 700
Châlons-en-Champagne (51)	45 400	Meudon (92)	44 600	Thionville (57)	41 600
Chalon-sur-Saône (71)	47 700	Montauban (82)	53 300	Toulon (83)	168 100
Chambéry (73)	58 200	Montigny-le-Bretonneux (78)	34 800	Toulouse (31)	431 500
Champigny-sur-Marne (94)	75 500	Montluçon (03)	39 300	Tourcoing (59)	91 600
Charleville-Mézières (08)	53 000	Montpellier (34)	244 100	Tours (37)	136 500
Chartres (28)	40 300	Montreuil ² (93)	101 400	Troyes (10)	60 700
Châteauroux (36)	49 100	Montrouge (92)	41 700	Valence (26)	65 800
Chelles (77)	47 800	Mulhouse (68)	111 300	Valenciennes (59)	42 900
Cholet (49)	54 200	Nancy (54)	104 600	Vannes ¹ (56)	53 900
Clamart (92)	49 400	Nanterre (92)	86 700	Vaulx-en-Velin (69)	40 300
Clermont-Ferrand (63)	139 600	Nantes (44)	280 600	Vénissieux (69)	57 600
Clichy (92)	56 800	Neuilly-sur-Seine (92)	60 800	Versailles (78)	85 900
Colmar (68)	65 100	Nice (06)	347 100	Villejuif (94)	50 000
Colombes (92)	83 100	Nîmes (30)	144 600	Villeneuve-d'Ascq (59)	61 700
Compiègne (60)	42 300	Niort (79)	57 300	Villeurbanne (69)	134 400
Créteil (94)	87 300	Noisy-le-Grand (93)	61 200	Vincennes (94)	46 600
Dijon (21)	151 200	Noisy-le-Sec (93)	38 100	Vitry-sur-Seine (94)	81 500
Douai (59)	43 300	Orléans (45)	112 500	Wattrelos (59)	43 200

1. L'estimation de population donnée ici est calculée à partir de la seule enquête de 2004. Sa date de référence est le 1^{er} janvier 2004. L'enquête de 2005 n'a pas permis de mettre à jour cette estimation. En effet, les échantillons des enquêtes de recensement sont construits pour être représentatifs sur cinq années de collecte ; il se peut donc que l'échantillon d'une année ne soit pas parfaitement représentatif de l'ensemble de la commune.

2. L'estimation est basée sur la seule enquête de recensement 2005.

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

aires urbaines les plus proches (*graphique*).

Pour l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, c'est à 15 km du centre des aires urbaines que la croissance de la population a été la plus forte entre 1990 et 1999. Depuis 1999, ce pic de croissance maximale s'est éloigné, passant à 25 km. L'écart des taux de croissance augmente avec la distance et atteint 0,5 point entre 20 km et 50 km.

Pour les seules communes de l'espace à dominante rurale, l'accélération de la croissance est beaucoup moins dépendante de la distance, et elle est aussi plus prononcée (+ 0,6 point en moyenne). Le changement est particulièrement sensible pour les communes du rural situées à plus de 30 km du centre d'une aire urbaine. Leur population, stable entre 1990 et 1999 (moins de 0,1 % de hausse par an), a augmenté depuis 1999 à un rythme annuel moyen de 0,7 %.

En définitive, la périurbanisation continue de représenter la contribution la plus forte à la croissance de la population. Environ les trois quarts de l'accroissement de population depuis 1999 se situent dans l'espace à dominante urbaine que constitue l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Mais c'est au sein de l'espace rural, dans les zones attractives les moins denses et de plus en plus loin des zones d'influence des villes, que l'accélération de la croissance démographique est la plus sensible.

Des spécificités géographiques importantes

Même si l'échantillon de communes enquêtées aujourd'hui disponible ne permet pas d'établir des résultats à des échelles très fines, il donne une première illustration de la projection géographique des évolutions présentées

jusqu'ici et de leurs spécificités territoriales (*carte*). Les dynamiques locales restent fortement marquées par le contexte plus général dans lequel elles s'inscrivent, et les contrastes importants entre modes de croissance démographique soulignés précédemment à l'échelle régionale se retrouvent à l'échelle locale. Si, sur l'ensemble du territoire, l'essentiel des gains de population se situe dans les espaces sous influence urbaine, le long des grands axes de communication et sur les franges littorales, les dynamiques plus spécifiques aux espaces ruraux s'expriment d'abord dans les régions du Sud, de l'Ouest et du Centre les plus attractives. Même si la part des communes de moins de 10 000 habitants dont la population décroît s'est sensiblement réduite depuis 1999 en passant de 38 % pour la période 1990-1999 (soit 32 % de la population totale de ces communes) à 27 % (24 % de la population), ces communes sont plus nombreuses dans les espaces ruraux ou urbains du Nord et de l'Est de la France, ainsi que du pourtour du Bassin parisien.

Source

Ces résultats sont issus de l'exploitation des deux enquêtes de recensement 2004 et 2005, premières du nouveau dispositif de recensement instauré par la loi du 27 février 2002. La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants : les communes de moins de 10 000 habitants d'une part, recensées une fois tous les 5 ans par roulement, et les communes de plus de 10 000 habitants d'autre part, pour lesquelles un échantillon d'adresses regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année.

À partir de 2008, chaque nouvelle enquête annuelle de recensement remplacera celle réalisée cinq ans auparavant. Elle actualisera ainsi les résultats d'une commune de moins de 10 000 habitants sur

cinq et de 8 % de la population de chaque commune supérieure à ce seuil. Tous les ans, il sera ainsi possible de produire, à partir de l'ensemble des cinq dernières enquêtes de recensement, des résultats détaillés à tous les niveaux géographiques, du pays jusqu'au quartier des villes. Les premières populations légales des communes issues de ce nouveau recensement seront établies au terme de cinq collectes de recensement, c'est-à-dire fin 2008.

Les premières enquêtes annuelles réalisées à partir de 2004 permettent cependant de produire des premiers résultats aux niveaux national et régional, avec un détail croissant. Ainsi, dès les enquêtes de 2004 et 2005, la population de près de 200 grandes villes a pu être estimée (*tableau 3*).

Définitions

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une unité urbaine.

Le zonage en aires urbaines est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail, pour mesurer l'influence des villes. Il contribue notamment à prendre en compte le phénomène de périurbanisation en s'appuyant sur l'attractivité en termes d'emploi.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par une couronne périurbaine (constituée de communes rurales ou d'unités urbaines) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

Les définitions plus complètes de ces zonages et de leurs composantes sont accessibles sur le site www.insee.fr, rubriques « nomenclatures », « zonages d'études ».

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2006

Abonnement annuel 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : R. Baktavatsalou,
C. Benveniste, C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette : L. Jean
Code Sage IP061058
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2006

